



Charges non réclamer par mon syndic

Par **NADIA VANDERHAEGEN**, le **25/02/2017** à **16:58**

Bonjour,

J'ai acheter un appartement en copropriété en octobre 2016. Tout se passe très bien mais voilà, depuis mon arriver mon syndic de copropriété ne me réclame pas les charges. Je voulais savoir si c'est bien à mon notaire de me déclarer au syndic de copropriété est donc de les informer d'un nouveau copropriétaire pour qu'ils me réclame les charges ou si c'était à moi de me faire connaître ? c'est mon premier achat immobilier et je suis un peu perdue..

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **springfield**, le **26/02/2017** à **17:14**

Bonsoir,

Logiquement, votre notaire a dû faire une notification de mutation auprès du Syndic. Comme le souligne janus2fr, il faudrait vérifier que le Syndic a votre nouvelle adresse.

N'hésitez pas à joindre par téléphone, votre gestionnaire de copropriété afin de valider cela et de poser vos différentes questions. Vous pouvez aussi, en complément, vous rapprocher du conseil syndical.